Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_092-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_092

OBJET : DM N° 1 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE BUREAUX

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 3 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 25
Pouvoirs : 10
Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :
Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, ~~Pierre FAYARD~~ (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, ~~Bruno GUIOL~~, ~~Marie José SEGUIN~~ (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; ~~Christiane BROTTO SIMON~~ (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, ~~Cécile LASIO~~ (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, ~~Véronique MOREL~~, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, ~~Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ~~ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; ~~Murielle GIRAUD~~ (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, ~~Maryline ZANNA~~ (Saint-Thibaud de Couz) ; ~~Wilfried TISSOT~~ (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTHIER (Saint Pierre d'Entremont 38)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Wilfried TISSOT à Anne LENFANT

CONSIDÉRANT les éléments chiffrés ci-dessous :

Proposition DM N° 1 IMMEUBLE DE BUREAUX

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111-9 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	13 237.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	13 237.00 €	0.00 €	0.00 €
R-752-9 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 237.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 237.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	13 237.00 €	0.00 €	13 237.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1318-9 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 147.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 147.00 €
D-1641-9 : Emprunts en euros	0.00 €	21 619.00 €	0.00 €	0.00 €
D-165-9 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	128.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165-9 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	21 747.00 €	0.00 €	600.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	21 747.00 €	0.00 €	21 747.00 €
Total Général		34 984.00 €		34 984.00 €

Intérêts de l'emprunt : 66 111 FONC DEP : 13 237 €
Capital de l'emprunt : 1641 INV DEP : 21 619 €

Revenus des immeubles : 752 FONC REC : 13 237€

CAUTIONS:
- remboursement cautions : 165 INV DEP 128 €
- Encaissement nouvelles cautions : 165 INV REC 600 €

Subvention : 1318 INV REC : 21 147€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe immeuble de bureaux

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_092-DE

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 mai 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT